

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026 AUT 082

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV 2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société DUCROCQ TP en date du 22 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la Société DUCROCQ TP à occuper le domaine public rue de la Gendarmerie à Gravelines en raison du chantier de construction de l'EHPAD « Les Oyats ».

AUTORISE

- Article 1 :** Le stationnement des véhicules de chantier sur le parking de la rue de la Gendarmerie ainsi que le passage des engins sur la parcelle attenante au chantier.
- Article 3 :** Ces dispositions seront appliquées **du 27 avril au 27 mai 2026 inclus**.
- Article 4 :** Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.
- Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6 :** La société DUCROCQ TP, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le

29 AVR. 2026

Le Maire,

MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

Bertrand RINGOT



